



ARRETE DE DELEGATIONS A Mme Valérie HAAS, Conseillère municipale

Le maire de la commune de Briatexte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Mme Valérie HAAS** en qualité de conseillère municipale, en date du 28/03/2026.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de **Mme Valérie HAAS**.

Arrête

Article 1 : Mme Valérie HAAS, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales auprès de Mme Michèle MONMARAN, 3^{ème} adjointe. A ce titre, Mme Valérie HAAS sera notamment en charge des questions relatives aux affaires sociales et aux personnes âgées. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, la gestion des affaires relatives à cette délégation.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait le 31/03/2026.

Le Maire,
Richard ANGOSTO

Notifié à l'intéressé le : 01/04/2026
Signature

